



Dispositifs en faveur de la recherche collaborative publique privée

Webinaire vendredi 1^{er} juillet 2022 – 14h00-15h30

Les rendez-vous de la RÉGION Enseignement supérieur et recherche



DEROULEMENT

Le cadre politique dans lequel s'inscrivent les dispositifs

Présentation des dispositifs (valence académique et valence économique)

- Principes et objectifs
- Bénéficiaires, éligibilité des projets et modalités d'intervention
- Calendrier de dépôt

Présentation ponctuée de temps de questions/réponses

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour le bon déroulement de cette séance, nous vous remercions de:

- indiquer dans le fil de discussion de l'espace TEAMS vos nom, prénom, organisation et fonction
- couper vos micros et utiliser l'option « Lever la main » pour vos prises de parole

Ce webinaire sera enregistrée pour diffusion postérieure



LE CADRE POLITIQUE

La stratégie régionale Enseignement supérieur
Recherche et Innovation
2021-2027



Le Schéma régional de développement économique
2022-2028



Stratégie régionale ESRI 2021-2027

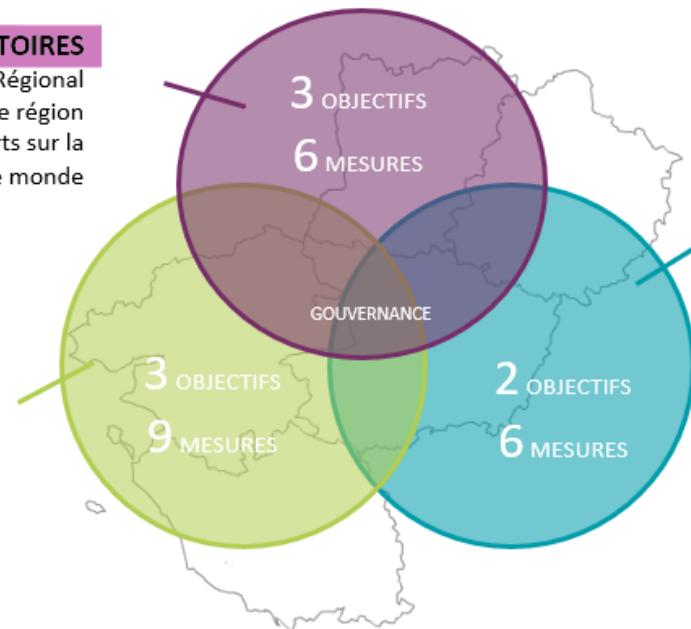


AMBITION I – TERRITOIRES

Investir dans un Plan Campus Régional pour doter les territoires de notre région de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde

AMBITION II – TRAJECTOIRES

Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional



AMBITION III – TRANSITIONS

Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales



Le Schéma régional de développement économique 2022-2028



Défi 1 :

Faire des révolutions numériques et écologiques
le socle de notre réindustrialisation



Défi 2 :

Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire
et les valoriser à l'international



Défi 3 :

Construire une nouvelle gouvernance
économique territoriale conjuguant proximité et
simplification au service de nos acteurs

Priorité 1 :

Soutenir les mutations technologiques et sociales de
nos entreprises et poursuivre la réindustrialisation
de nos territoires

Priorité 2 :

Préserver et renforcer la capacité d'investissement
de nos entreprises

Priorité 3 :

Acculturer nos entreprises aux enjeux de
l'innovation et accompagner leurs projets

Priorité 4 :

Accompagner la croissance verte de nos entreprises
et encourager la création de nouveaux modèles
économiques

Priorité 5 :

Faciliter une transition numérique sereine de notre
économie et poursuivre le développement de la
croissance de la filière numérique

Priorité 6 :

Poursuivre notre politique volontariste de soutien
au développement durable des filières pêche,
aquaculture, agriculture

Priorité 7 :

Encourager les investissements et réinvestissements
étrangers en région

Priorité 8 :

Soutenir les entreprises vers la conquête de
nouveaux leviers de croissance à l'international

Priorité 9 :

Renforcer nos filières stratégiques et faire émerger
des filières d'excellence

Priorité 10 :

Poursuivre la structuration des filières émergentes
de la croissance bleue : les EMR et les microalgues

Priorité 11 :

Développer nos filières énergétiques d'avenir en
créant les conditions d'un développement des
usages

Priorité 12 :

Conforter le leadership nautique des Pays de la Loire

Priorité 13 :

Développer le capital touristique de nos territoires
en soutenant la compétitivité de nos acteurs et
l'émergence de nouvelles filières

Priorité 14 :

Défendre une économie de proximité vecteur de
dynamisme et d'attractivité de nos territoires

Priorité 15 :

Renforcer les acteurs économiques de l'ESS pour
une création de valeur dans les territoires

Priorité 16 :

Faciliter la création, la reprise ou la transmission
d'entreprise pour capitaliser sur nos réussites

Priorité 17 :

Acccompagner les nouveaux modèles
entrepreneuriiaux

Priorité 18 :

Mettre en place une coopération unique avec les
territoires, socle d'une gouvernance partagée et
responsable sur le volet économie, emploi,
formation



Défi 4 :

Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes



Défi 5 :

Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain

Priorité 19 :

Faire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire une locomotive au service d'un développement économique durable du Grand Ouest

Priorité 20 :

Poursuivre le désenclavement de notre territoire adossé à des infrastructures performantes

Priorité 21 :

Accélérer le déploiement du numérique sur tous nos territoires (couverture très haut débit)

Priorité 22 :

Répondre aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension

Priorité 23 :

Accompagner les démarches de structuration des « marques employeurs »

Priorité 24 :

Accompagner les expérimentations de nature à développer et maintenir les compétences sur tous nos territoires

Priorité 25 :

Faire de l'économie de la connaissance un nouveau levier de compétences de nos entreprises

AAP CHAIRES REGIONALES D'APPLICATION

Partager un programme de recherche (moyen/long terme)

Objectif :

Faciliter l'accès des PME, ETI et centres techniques à des compétences de recherche de haut niveau au travers d'un partenariat public-privé de moyen/long terme

→ soutenir un programme de recherche collaboratif ambitieux entre chercheur et entreprise(s) reposant sur un questionnement scientifique visant à positionner le(s) entreprise(s) en avance de compétitivité.

Projet sur 4 ans

Toutes les disciplines scientifiques sont éligibles

Subvention régionale :

140 000€ maximum attribuée au partenaire académique sur les 4 ans



AAP CHAIRES REGIONALES D'APPLICATION

Partager un programme de recherche (moyen/long terme)

Apport minimum des partenaires industriels au partenaire académique:

- 40 000€ par an s'il s'agit d'une TPE, PME ou centre technique
- 80 000€ par an s'il s'agit d'une ETI

L'apport de(s) entreprise(s) peut être versé en numéraire seulement, ou à 50% en numéraire et 50% en valorisation/mise à disposition d'équipement et/ou de personnel de recherche.

En cas de Cifre, le montant du contrat d'accompagnement établi entre l'entreprise et l'établissement académique d'accueil pourra être comptabilisé dans l'apport en numéraire de l'entreprise.

L'/les entreprise(s) s'engage(nt) à mobiliser le CIR/CICO

Modalités:

Dépôt des dossiers au fil de l'eau sur le site de téléservice

3 relèves annuelles (2022): 1^{er} février, 1^{er} juin, 3 octobre



ALLOCATIONS DOCTORALES COFINANCIÉES – Volet « THÈSES TANDEM AUX THÈSES CIFRE »

Ressourcement scientifique dans un environnement industriel

Objectif : favoriser le ressourcement scientifique sur des problématiques industrielles.

A travers des travaux de thèse sur un sujet exploratoire à un sujet de thèse Cifre, il s'agit d'apporter des connaissances nouvelles à l'entreprise, lui donnant un temps d'avance sur ses concurrents.

Moyen: cofinancement de thèse en laboratoire

Critères:

- La thèse tandem est portée juridiquement et scientifiquement par l'établissement
- Toutes les disciplines de recherche sont éligibles.
- Les thèses tandem peuvent être construites avec tout organisme éligible à une Cifre (pas de restriction de territoire)
- Le dossier de thèse tandem doit être déposé avant l'échéance des 24 mois suivant le début de la thèse Cifre

Niveau d'intervention:

55 000 € maximum pour la thèse + 3 000 € frais d'environnement

Modalités: AAP annuel (Allocation doctorales cofinancées)



Questions et remarques ?



Les rendez-vous de la RÉGION
Enseignement supérieur et recherche



TRAJECTOIRE NATIONALE /SOUTIEN AUX PROJETS COLLABORATIFS PUBLICS PRIVES

Récompenser la performance des laboratoires aux guichets nationaux

Objectif :

Favoriser les partenariats publics privés lauréats des dispositifs de l'ANR

Moyens :

Soutenir les frais de ressourcement scientifique et/ou petits équipements des projets lauréats d'un LabCom ou projets de PRCE portés en coordination par l'acteur académique ligérien

Soutien régional :

Subvention de 50 000 € maximum par projet

Modalités:

Volet du dispositif « Trajectoire nationale »

Dépôt des dossiers au fil de l'eau (dans les 6 mois de la publication des résultats de l'appel à projets ANR)

2 relèves par an (2022): 18 mars, 18 novembre



DÉMONSTRATEURS DE RECHERCHE ACADEMIQUE

La deep tech académiques au service de la transformation de filière industrielle

Constat : Les projets académiques de haute valeur technologique sont parfois confrontés dans leur développement à la « vallée de la mort » (=phase cruciale de validation à une échelle préindustrielle des résultats de la recherche académique), faute de financement.

Or, après l'étapes de la validation du développement scientifique et technologique, il est parfois nécessaire de faire la démonstration du potentiel d'industrialisation avant d'intéresser sur le plan économique le secteur industriel.

Objectif : soutenir des équipements discriminants sur une technologie de rupture ayant pour objet de démontrer un potentiel d'industrialisation d'une solution dans une filière stratégique de l'économie ligérienne.



DÉMONSTRATEURS DE RECHERCHE ACADEMIQUE

La deep tech académiques au service de la transformation de filière industrielle

Principaux critères:

- Technologie de rupture ou agrégat de briques technologiques donnant lieu à un démonstrateur en rupture avec les technologies existantes
- Potentiel de valorisation économique avec impact significatif en termes de compétitivité et/ou d'emploi au plan national voire international
- Risque que la technologie échappe au territoire régional par une cession de la PI
- Financements nationaux et/ou européens déjà obtenus
- Domaine économique stratégique de la région
- Impossibilité de financement via la création de start up
- Projet porté par un acteur académique de la recherche, implanté en Pays de la Loire ou un consortium scientifique



DÉMONSTRATEURS DE RECHERCHE ACADEMIQUE

La deep tech académiques au service de la transformation de filière industrielle

Projet de moyen/long termes: entre 3 et 6 ans

Nature et niveau d'intervention régionale:

Subvention visant à couvrir entre 50 et 80% des coûts de conception, développement, construction et utilisation de l'équipement

Modalités administratives

AAP ouvert en continu

3 relèves par an: 1/03; 1/07; 1/11

2 phases:

- pré-projet
- dossier complet en cas de sélection, expertise externe du dossier

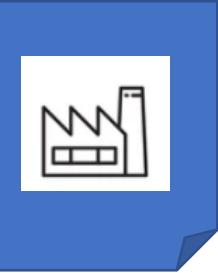


Questions et remarques ?



Les rendez-vous de la RÉGION
Enseignement supérieur et recherche

Région
PAYS
de la
LOIRE



Objectif: accompagner PME et les ETI ligériennes pour stimuler les liens de coopération entre elles ainsi qu'avec les laboratoires publics de recherche

Critères:

projets de R&D collaboratifs conduits par un consortium qui rassemble au minimum 3 partenaires (dont 1 laboratoire au maximum et au moins une PME), portés par une PME ou une ETI ligérienne

Retombées économiques

Projets de 1 M€ maximum et d'une durée de 24 mois maximum.

Labellisation du projet par un ou plusieurs pôles de compétitivité présents sur le territoire ligérien (intérêt: elle permet un accompagnement du porteur du projet dans sa démarche de définition et de structuration du projet et vérification de la pertinence du projet)



Niveau de soutien:

Taux d'intervention entre 30 et 60% selon qu'il s'agit d'une ETI pour TPE, et de 100% des coûts additionnels au projet pour les laboratoires

Modalités administratives

2 AAP par an:

Du 17 janvier au 15 avril 2022

Du 1er juin au 15 septembre 2022



Objectif: financer des développements techniques (preuve de concept, prototypage) et la stratégie de transfert et de propriété intellectuelle nécessaires

Pour qui ?

Une entreprise qui souhaite se lancer dans un projet d'innovation en s'appuyant sur des compétences d'un laboratoire de recherche

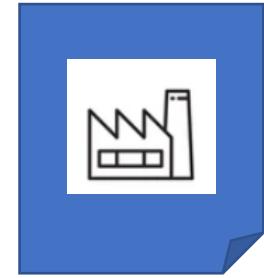
Subvention (à l'entreprise):

Jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses HT retenues et aide plafonnée à 50 K€

Modalités:

prescripteur via le RDI

Financement via Bpifrance



Objectifs:

« Soutenir des projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires) répondant aux champs de la SRI SI »

La réalisation des projets peut comporter des phases de recherche industrielle destinées à lever des verrous technologiques importants ainsi que des phases très aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Pour qui? consortium de partenaires (5 au maximum) constitués au minimum de 2 entreprises, dont une PME ou une ETI, et d'un ou plusieurs partenaires de la recherche académique (en PDL ou hors PDL)/ Chef de file : entreprise

Bpifrance opérateur du dispositif / Décision finale : Etat et Région

Durée du projet: entre 24 et 60 mois





Budget des projets:

Entre 1 et 4 M€

Projets intrarégionaux et interrégionaux (*conditions de financement selon Région d'origine du partenaire du consortium*)

Subvention:

la Région apporte son soutien, à parité avec l'État, aux entreprises et aux établissements de recherche régionaux
Aide apporté à l'entreprise: entre 25% et 60% selon la taille / subvention et avance remboursable

Modalités:

AAP ouvert au fil de l'eau depuis le 20/06/2022 sur la plateforme de collecte : <http://pia.paysdelaloire.fr/France-2030-I-DEMO>

2 relèves annuelles: 30 avril, 30 octobre

Première relève fixée le 26 octobre 22



Questions et remarques ?



Les rendez-vous de la RÉGION
Enseignement supérieur et recherche

Région
PAYS
de la
LOIRE